



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



LYCÉE POLYVALENT JULES FIL  
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie  
Boulevard Joliot-Curie  
CS50076  
11890 Carcassonne Cedex

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

réuni le **lundi 31 janvier 2022**

heure de début de séance : **18 heures**

heure de fin de séance :

	NOM Prénom	Qualité
Président de séance	Jean-Louis BECKER	PROVISEUR
Secrétaire de séance	Virginie BERTONI et DENJEAN David	REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS

Nombre de membres présents : 21

Quorum : 16

Le *procès-verbal* de la séance du précédent C.A. réuni le 30/11/2021

est *approuvé* [X]  
est *refusé* []

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I			
II			
III			
IV			
V	CONVENTIONS	1	
VI	STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET POSTES	9	
VII			
VIII	SANTE ET PREVENTION	1	
IX			
X			
XI	QUESTIONS DIVERSES	3	
	TOTAL		

le **07 février 2022**

Signature du Président de séance

Signature des Secrétaires de séance

Jean-Louis BECKER

Virginie BERTONI

David DENJEAN



		Présents	Absents	Excusés
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>				
- Chef d'établissement : M. BECKER Jean-Louis		X		
- Adjoints : MME NGUYEN Claire (LGT) MME RUFFIE Béatrice (SEP)		X		
- Gestionnaire : M. ARNAL Joël		X		
- Conseiller Principal d'Education : Mme PASCAL			X	
- Directeur adjoint S.E.G.P.A. :				
- D.D.F.P.T. : M. MARESCAL Laurent		X		
<b>PERSONNALITES</b>				
- de la collectivité de rattachement : M. ANDRIEU Philippe M. COSTE Alain		X		X
- de la commune siège et éventuellement groupe de communes				X
			X	
- qualifiées		X		
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS</b>				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
1 – Mme BERTONI Virginie		X		
2 – M. GHAOUTI Anthony		X		
3 – M. DENJEAN David		X		
4 - Mme CORRADIN Dominique		X		
5 – M. SLIMAK Arthur		X		
6 – M. MARTIN Laurent, suppléant		X		
7 – M. BRUGIERE Bertrand		X		
- au titre des personnels A.T.O.S.S. :				
1 – M. BATIGNE Frédéric		X		
2 – Mme CROUET Aurélie				X
3 – Mme VERGNES DILIS Anne-Pascale		X		
<b>REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES</b>				
-parents				
1 – Mme BAILLARIN Christelle		X		
2 – Mme ROLLAND Sandrine				X
3 - Mme DE LANGLE Nathalie		X		
4 – Mme PONTICO Laurence			X	
5 – Mme POCHODAJ Valérie		X		
- élèves				
1 – Mme HAWKINS Elise		X		
2 – M. DELRIEU Merlin		X		
3 – M. CUCCIA Nicolas		X		
4 - Mme LOUKILI Chaïmaa				X
5 – Mme LAHMER Kadja			X	
<b>MEMBRES CONSULTANTS</b>				
Mme RUFFIE, proviseure adjointe, invitée				



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE  
et  
NATURE DE LA QUESTION TRAITEE

---

**PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Séance du : 31/01/2022

- N° de séance : 3

---

Chapitre : V

Nature : **CONVENTIONS**

---

M. Becker, proviseur, fait une introduction en présentant les différents points qui seront abordés.

Il soumet au conseil d'administration le vote du procès-verbal du conseil d'administration précédent approuvé à l'unanimité.

Il aborde ensuite le sujet des conventions cadre pour mesures de responsabilisation faites avec les associations Restos du cœur, Secours Populaire et Couleurs Citoyennes, dont il avait reçu l'autorisation de signature lors du dernier conseil d'administration, doivent être à nouveau approuvées par le conseil d'administration en raison d'une précision à apporter sur les conventions cadre demandée par le Rectorat. En effet, le nom de chaque association doit être clairement mentionné sur la convention cadre ce qui n'était pas le cas.

1) **CONVENTION MESURES RESPONSABILISATION SECOURS POPULAIRE :**

**Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention sur les mesures de responsabilisation avec le Secours populaire français.**

2) **CONVENTION MESURES RESPONSABILISATION RESTOS DU COEUR**

**Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention sur les mesures de responsabilisation avec les Restos du cœur.**

3) **CONVENTION MESURES RESPONSABILISATION COULEURS CITOYENNES :**

**Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention sur les mesures de responsabilisation avec l'association Couleurs Citoyennes.**

CHAPITRE  
et  
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE



LYCÉE POLYVALENT JULES FIL  
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie  
Boulevard Joliot-Curie  
CS50076  
11890 Carcassonne Cedex

---

**PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Séance du : 31/01/2022

- N° de séance : 3

---

Chapitre : VI

Nature : STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET POSTES

---

**I – LA D.H.G. (ANNEXES I et II) :**

M. Becker, proviseur, fait une introduction en présentant la situation démographique de l'Aude. Il précise que la zone de Carcassonne alimentant les collèges faisant partie de la carte scolaire du lycée Jules Fil présente une vitalité démographique moins importante que celle permettant d'alimenter le lycée Paul Sabatier. Automatiquement, il signale que cela entraîne une diminution de nos effectifs. En effet, il précise que le département de l'Aude a perdu 2400 élèves entre 2017 et 2022 entraînant une répercussion directe sur les classes de secondes sur une période de 7 ans. Il donne les variations d'effectif sur les collèges et lycées de l'Aude.

Pour les collèges : -91

Pour les lycées généraux et technologiques : 71

Pour les lycées professionnels : 12

Il fait une comparaison des effectifs du lycée Jules Fil et du lycée Paul Sabatier sur une période remontant sur au moins 2 ans. Il constate que :

- il y a 2 ans, le lycée Paul Sabatier comptait 10 secondes tout comme le lycée Jules Fil, soit une différence nulle.

- à ce jour, 13 secondes pour le lycée Paul Sabatier contre 8 au lycée Jules Fil soit un différentiel de 5.

Le sujet de la diminution d'effectif est préoccupant car cela entraîne des suppressions de classe, notamment ressenties en voie technologique, donc des postes d'enseignants. Une précision : lorsqu'un poste enseignant est supprimé, l'enseignant n'est pas licencié.

Par ailleurs, il précise que les élèves d'un lycée sont recrutés selon une carte scolaire définie. Les élèves sont associés à un établissement en fonction de leur lieu d'habitation. Or, certaines communes sont associées à la fois au Lycée de Carcassonne et au Lycée de Lézignan.

M. Becker, proviseur, fait l'inventaire des variations de divisions par rapport à l'année 2021-2022. Sur le lycée polyvalent, il note l'augmentation des BTS SP3S (+0.5 divisions) qui sera pérennisée. Il signale que l'augmentation de 0.5 division en BTS CRSA et de 0.5 division en BTS SN actée par le plan Jeune suite à la crise du Covid n'est pas renouvelée.

Il explique ensuite à l'ensemble du conseil d'administration qu'il sera présenté deux DHG : une pour le lycée professionnel par Mme Ruffié, proviseure adjointe, et une pour le lycée général et technologique par Mme Nguyen, proviseure adjointe.

Il précise que la DHG représente le nombre heures pour chaque structure dispensée par les collègues pour une semaine.

Il explique que la DGH est composée de deux catégories d'heures : une enveloppe d'heures donnée par le rectorat en heure poste + une enveloppe d'heures supplémentaires année (HSA). Il ajoute que l'on ne peut pas sortir des heures d'une enveloppe pour les transférer dans l'autre.

Il signale que l'équipe de direction a tenté de faire une répartition la plus juste possible avec les moyens que le rectorat lui a octroyés.

Il précise que la DGH est composée d'heures plancher données par les B.O de diverses filières, plus une enveloppe d'heures pour l'autonomie pédagogique de l'établissement, autorisant par exemple les dédoublements ou l'ouverture des options proposées aux élèves.

Il insiste sur le fait que le vote porte sur la ventilation de ces heures d'autonomie et non sur le montant des heures accordées.

### **- SECTION D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :**

La présentation de la DGH du lycée professionnel est réalisée par Mme Ruffié, proviseure adjointe.

Elle signale que l'enveloppe d'heures est identique à celle de l'an dernier.

Elle précise que les classes concernées par cette DHG sont : les 3èmes prépa métier (2 classes de 48 élèves au total pour 3 groupes), CAP AEPE (1 classe de 15 élèves sans dédoublement) et ELEC (1 classe de 15 élèves sans dédoublement), Bacs Pros (ASSP – 2 options : structure et domicile - : 1 classe par niveau pour option, MS : 1 classe par niveau (effectif à 18 élèves donc pas de dédoublement), MSPC et MNTE (75 élèves réunis en seconde puis scindés pour les premières et terminale en Bac Pro SN et Bac pro Elec), pour un total d'heures allouées de 1083.25 heures.

Elle rappelle également que les effectifs sont systématiquement réduits si le nombre d'élèves est supérieur à 24 par classe

Elle décrit les temps accordés à chaque section en accord avec les textes et la description du travail des professeurs. La nouvelle matière « Chef D'œuvre » repose sur 2 heures de cours dont un co-enseignement de plusieurs professeurs (enseignement professionnel et général) de 1h obligatoirement.

Elle ajoute que chaque élève recevra des heures en Accompagnement Personnalisé (3 à 3,5h par élève) ainsi qu'un temps concernant l'accompagnement à l'orientation sur Parcoursup.

Elle justifie les heures dédiées à l'accompagnement personnalisé en précisant que la posture des élèves en lycée professionnel est très différente de celle qu'ils ont pu avoir en collège (matériel à appréhender, enseignements nouveaux...). Il faut pouvoir les accompagner au mieux. Pour cela un temps nécessaire d'accompagnement notamment en Maths et Français est essentiel. Madame Ruffié précise que la consolidation en maths est nécessaire pour poursuivre les études en BTS.

Par ailleurs, la certification PIX étant obligatoire pour l'obtention du baccalauréat, des heures sont donc allouées dès l'année de première afin de préparer les élèves.

Concernant les langues vivantes, Madame Ruffié explique que les attendus de l'examen reposent sur deux langues vivantes obligatoires. Pour pouvoir y répondre, des heures sont fléchées à raison de 2h pour chaque langue.

Pour certaines matières, les dédoublements se font de manière spécifique en fonction de l'effectif et du fait des contraintes matérielles qu'elles imposent :

Par exemple, en physique, toutes les classes sont en demi-groupe, en anglais, la matière doit bénéficier d'au moins 1h dédoublee et 1h en classe entière, en Histoire géographie, le dédoublement se fait en fonction des effectifs entre 1h et 1,5h en dédoublé.

Les classes de secondes à 30 élèves bénéficient d'une volonté d'accompagnement plus appuyée se traduisant par des dédoublements augmentés (notamment, en Maths, PSE, Art)

Le bac pro ASSP a une particularité avec une classe à 30 élèves en BAC PRO ASSP Structure contre 15 élèves en BAC PRO ASSP Domicile. Afin de proposer des conditions de travail favorables, Madame Ruffié précise qu'il sera construit une organisation en accord avec l'équipe pédagogique, permettant de réunir les 2 classes dans le but d'équilibrer les groupes (22 à 23 élèves chacune).

Mme Ruffié, proviseure adjointe, explique que les élèves de BAC PRO industriel qui font espagnol en terminale et qui choisiront d'aller en STS, bénéficient d'une heure de plus en anglais pour les préparer aux BTS pour lesquels l'anglais est obligatoire.

Concernant le SST, il faut former les terminales BAC PRO et les CAP. Ce sont les enseignants moniteurs SST qui en sont chargés. Cette formation engage 7 à 8 enseignants habilités chargés de former 10 à 12 élèves pendant 12h chacun.

Particularité de la filière MS, elle fait venir des intervenants extérieurs qui doivent être rémunérés par le lycée. Il n'y a pas de fermeture prévue de poste d'EPS. La volonté était de maintenir tous les postes et la solution proposée a été de ventiler les heures pour 1 enseignant d'EPS sur le LGT et le LP.

### **- ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE :**

M. Becker, proviseur, commence par la présentation de la structure du lycée général et technologique.

Il signale une réduction de 144 h soit 8 postes équivalent temps plein sur la DGH envoyée par le rectorat pour la rentrée scolaire 2022. Le lycée perd 4,5 divisions soit :

- 1,5 Terminale ST2S
- 1 Terminale STI2D
- 1 Première ST2S
- 0,5 division en BTS SN
- 0,5 division en BTS CRSA

La structure du lycée général et technologique sera donc la suivante :

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| - 8 secondes             | - 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>nde</sup> année BTS CPI : 1/2 section            |
| - 5 Premières générales  | - 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>nde</sup> année BTS CRSA : 1/2 section           |
| - 6 Terminales générales | - 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>nde</sup> année BTS SN : 1 section               |
| - 2 premières STI2D      | - 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>nde</sup> année BTS Electrotechnique : 1 section |
| - 1,5 premières ST2S     | - 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>nde</sup> année BTS SP3S : 1 section             |
| - 2 terminales STI2D     |   |
| - 1,5 terminales ST2S    |   |

Monsieur Becker précise que les professeurs n'ayant pas d'heures ne sont pas licenciés par l'éducation nationale mais changent d'établissement.

Les disciplines impactées sont :

- Espagnol (1 poste + 10h)
- Philosophie (1 poste)
- Mathématiques (1,5 poste)

M. Slimak, représentant des enseignants, précise qu'il est d'accord avec la répartition faite avec cette DHG mais pas avec la DGH globale donnée par le rectorat. Il insiste sur le fait que le nombre d'heures donné ne permet pas de dédoubler beaucoup de classes.

M. Becker, proviseur, précise que les enseignants ont voulu maintenir les options art plastique et musique, expression de l'autonomie de l'établissement et que cela consommait donc des heures. Il précise que c'est un exemple de la coloration choisie par l'établissement et que cet enrichissement des parcours a été validé par la direction.

Mme Nguyen, proviseure adjointe, reprend l'explication de la DGH.

Elle signale que le lycée dispose de 1753 heures dont 210,25 HSA.

Elle insiste à nouveau sur le fait que l'on ne peut pas faire basculer des HSA en heures postes. Elle note un écart très faible entre les heures de la DGH du lycée et les heures données par le rectorat. Elle fera un appel au rectorat pour faire valider cette différence (+0,65 h) par le rectorat.

Elle dit qu'il n'y a pas de dotation pour les options donc que les heures sont puisées dans la réserve.

L'option Sciences po mobilise 2h en classe de première puis nécessitera 2 h de plus en terminale à partir de l'année prochaine.

Monsieur Brugière, représentant des enseignants signale que le rectorat s'est engagé de donner 2 heures pour cette option Sciences Po et demande une vérification de l'existence de ces heures. Cet apport de 2 heures est écrit sur la convention signée par le rectorat.

M. Becker, proviseur, signale que le rectorat par l'intermédiaire de M. Bertin a précisé que les heures sont incluses dans la DGH.

Mme Nguyen, proviseure adjointe, signale la nouveauté de l'option santé sociale en seconde à hauteur de 1,5 h. Cette option qui avait disparue de l'offre de formation du Lycée depuis 2 ans, doit permettre aux élèves de découvrir la filière ST2S. Par ailleurs, toutes les autres options proposées par le Lycée initialement, sont maintenues, tout comme les ateliers comme labo maths par exemple.

Elle note également que seul 1 élève pratique l'option latin donc la formation via le CNED sera payée par le lycée pour ne pas mobiliser 2 heures. En effet, le lycée a une obligation de continuité de formation pour l'élève en question.

Elle entame ensuite une description détaillée de la répartition des heures pour chaque niveau seconde, première et terminale.

Elle commence par les Secondes :

Elle propose des dédoublements en nombre pour permettre aux élèves une meilleure adaptation au lycée sous la forme d'un accompagnement notamment en français, anglais. En SNT, la matière bénéficiera d'1h en classe entière + 0,5h dédoublée par semaine (ou 1h Dédoublée quinzaine).

Le chinois ou l'allemand ne bénéficieront pas de dédoublement, l'espagnol sur certaines classes uniquement : les effectifs étant allégés par le fait que les élèves d'une même classe suivent soit une langue soit une autre pour certaines d'entre elles.

Elle continue par les Premières :

En spécialité, les répartitions ont été faites en fonction des demandes des élèves réalisées aujourd'hui et peuvent être révisées en Juin. Actuellement, la répartition amène à des effectifs de 32,5 élèves maximum par EDS.

Si les effectifs sont supérieurs au mois de Juin, la création d'un groupe supplémentaire sera faite, ce qui augmentera ainsi le nombre d'heures des enseignants.

Elle poursuit par les Terminales :

Des heures d'APPP (accompagnement personnalisé fait par le professeur principal) sont distribuées pour accompagner les élèves, en accord avec les professeurs.

M. Becker précise à nouveau que ceci représente un exemple de l'autonomie de l'établissement et que les répartitions ont été faites en fonction des demandes des élèves au jour actuel.

Il signale la difficulté de gérer les effectifs de chaque groupe qui peuvent varier régulièrement.

Mme Nguyen signale qu'une priorité a été faite aux spécialités en raison du gros coefficient que présentent les spécialités au baccalauréat.

Elle finit par les Bacs Technologiques :

Elle précise que les bacs technologiques sont composés des filières ST2S et STI2D

Le nombre de division en Première ST2S sera de 1.5 soit en théorie 36 + 18 élèves.

Un élève représentant des élèves au conseil d'administration demande pourquoi ne pas équilibrer les groupes. La réponse de Mme Nguyen est que la dotation horaire ne le permet pas.

Pour la filière STI2D, 2 divisions sont prévues. Elle précise que les classes doivent être dédoublées à partir d'un certain nombre d'élèves en accord avec les textes.

Elle précise que deux professeurs principaux sont nécessaires en terminale.

Mme Nguyen signale la présence de 3 spécialités différentes mais la création de 4 groupes (6 heures). Cette initiative permet que chaque élève puisse choisir sa spécialité par conviction, et non par défaut.

Monsieur Becker, proviseur, précise que les élèves au lycée Jules Fil peuvent choisir leur orientation sans contrainte. Il rajoute que cela n'est pas le cas dans tous les lycées.

Pour les BTS, Mme Nguyen, proviseure adjointe, précise que la ventilation des heures a été faite par M. Marescal, D.D.F.P.T. Elle l'en remercie.

Une option Design a été créée pour les BTS CPI en supplément des horaires officiels (2h en BTS 1<sup>er</sup> année et 2 heures en BTS 2<sup>eme</sup> année). Ces heures sont prises sur le L1414, ce qui correspond à ce qui est indiqué cette année par le rectorat, mais les heures sont faites par une enseignante en arts appliqués.

Cette option a été ouverte pour attirer les élèves en BTS CPI en leur permettant une approche qui n'existe pas ailleurs.

Mme Nguyen, proviseure adjointe, aborde ensuite la question des postes supprimés par la nouvelle DGH (-144 h). Elle propose la suppression des postes suivant la répartition suivante :

- 1 poste en philosophie soit -15 heures
- le poste de lettres classiques est artificiellement basculé sur lettres modernes dans la présentation faite au conseil d'administration. Mme Marty reste en poste sur le lycée
- le poste d'allemand : un temps partiel de 4,5 h sera fait dans un autre établissement
- pas de changement pour le poste de chinois : répartition avec le collège

Pour l'Espagnol :

- un poste sera supprimé. Cet enseignant faisait 4 h dans le lycée. Il bénéficiera d'une carte scolaire qui lui permettra d'obtenir un autre poste.
- une enseignante fera un complément de service (10h) dans un autre établissement en plus des heures (8H) sur le lycée Jules Fil. Il a été demandé au rectorat de maintenir le poste sur le Lycée.

Pour les Mathématiques :

La fermeture d'un poste et demi se fera sur des postes vacants ne provoquant pas de cartes scolaires. Mme Nguyen précise que la création d'un poste complet créerait un manque d'HSA sans lesquelles la constitution des emplois du temps est très difficile.

Elle signale à nouveau la répartition des heures d'un professeur d'EPS sur le lycée professionnel (13,5h) et le lycée général pour maintenir le poste.

En SVT : Sur le poste de biochimie, l'enseignant en place effectue un complément de service de 10h au lycée de Lézignan (Ernest Ferroul). Cela reste à l'identique pour la rentrée.

En STMS : Une création de poste est demandée, sur lequel 2 enseignantes contractuelles sont actuellement positionnées.

Madame Nguyen, proviseure adjointe, précise les heures LGT attribuées à des enseignants du LP :

- Mme Falcou en Art Plastique : 4h pour assurer l'option Design proposée en BTS CPI
- M. Morand en Construction en BTS CRSA pour 9h
- Mme Gastineau en Méthodologie appliquée en BTS SP3S pour 9h

Monsieur Brugiere, représentant des enseignants, intervient et précise que des choix sont faits mais que d'autres choix permettraient une meilleure ventilation de la DHG et de sauver un poste de philosophie.

Il explique qu'il manque 9 h de philosophie pour permettre au collègue un maintien de son poste.

Ainsi, certaines disciplines sont mieux traitées que d'autres notamment la SVT qui bénéficie de 2 heures dédoublées en première et terminale.

Sachant que des élèves de première vont abandonner la spécialité, il propose alors le retrait d'1h de dédoublement en première et terminale soit 4 heures pour les redistribuer en dédoublements de philosophie justifiés par les effectifs nombreux en terminale.

Concernant le poste de philosophie, il resterait alors 5h à trouver ( $9-4 = 5$ ).  
Il propose encore de libérer 2 heures d'option sciences po qui seraient alors assurées par un enseignant de philosophie, ce qu'il estime justifié.

Enfin, pour les 3h restantes, il explique que les textes montrent que l'EMC peut tout à fait être enseigné par un professeur de philosophie, et propose par conséquent, de libérer les enseignants d'Histoire Géo de 3h pour les diriger vers la philosophie.

Dans ce cas de figure, 9h sont libérées et pourraient bénéficier au maintien du poste de philosophie.

Par ailleurs, M. Brugière, représentant des enseignants, explique aussi que les postes des enseignants de SVT ne seraient pas menacés du fait d'un enseignant qui bénéficie de 5 heures de décharge académique sur le numérique justifiant le fait que l'on peut faire un autre choix que celui de cette ventilation proposée.

Mme Nguyen, proviseure adjointe, répond qu'elle doit supprimer ces 15h car la DGH prévoit cette suppression (1542.9 h sans les 15h), et que si elle fait le choix de repositionner ces heures en philosophie, elle doit alors les supprimer sur une autre discipline. Il est lui est impossible également de supprimer ces heures en SVT car alors les enseignants tombent en sous service : la décharge de 5 heures a été prise en compte.

M. Becker, proviseur, justifie à nouveau que depuis quelques années la direction a sauvé des postes en philosophie et en SVT.

Mme Ruffié, proviseure adjointe, précise que la cause de ces fermetures est la baisse des effectifs.  
Mme Nguyen, proviseure adjointe, explique qu'elle a gardé un volant d'HSA pour dédoubler certaines disciplines afin de garder des postes, et pour prendre en compte l'évolution des effectifs sur les mois qui viennent.  
Si elle utilise toutes les HSA, elle n'a alors plus aucune marge horaire pour pouvoir rémunérer des actions ponctuelles au cours de l'année.

M. Slimak, représentant des enseignants, intervient pour montrer qu'il est nécessaire pour améliorer la qualité du travail des élèves de pouvoir bénéficier de groupes d'élèves allégés dans les classes. Il explique qu'il est indigne d'enlever 144h alors que les conditions de travail avec des classes à 35/36 élèves très lourdes sont difficiles. La DGH est insuffisante même si le lycée n'en n'est pas responsable. Le covid a perturbé la scolarité des élèves et plus d'heures auraient permis aux élèves de travailler dans de meilleures conditions.

M. Becker, proviseur, précise aux parents que les classes à 36 sont le fait du ministère et que le rectorat calcule la DGH selon un calibrage national.

Il rappelle que le département de l'Hérault gagne plus de 400 élèves, tandis que le département de l'Aude en perd 90.

M. Nguyen, proviseure adjointe, dit que nous aurions pu n'avoir que 5 terminales générales, en avoir 6 maintenues a été une bonne nouvelle et cela devrait permettre des effectifs moins importants dans les classes (5 classes de 1<sup>ère</sup> générale actuellement).

Un représentant des parents demande s'il est possible d'influencer et faire pression sur la décision du rectorat.

Mme Ruffié, proviseure adjointe, explique la répartition technique des heures par le ministère puis le rectorat ainsi que les règles de fonctionnement qui sont appliquées par le rectorat.

Ce même parent représentant fait remonter que la carte scolaire devrait être révisée.

*M. Becker, proviseur, explique que ce sont la DASEN et les élus qui font la carte scolaire. Il précise qu'il a rencontré la rectrice l'an passé et a procédé à une demande de rectification de carte scolaire.*

*Il explique qu'il y a eu un changement de DASEN et qu'il va faire une nouvelle demande de répartition de la carte scolaire ainsi qu'une demande de rachat du CFA voisin, au cours d'un rendez-vous, auprès du service, qu'il a déjà posé.*

Mme Ruffié, proviseure adjointe, explique les projets en cours au lycée pour développer une nouvelle filière concernant notamment les enseignants EPS et MS se sont réunis en ce sens. D'autres filières encore pourraient voir le jour, comme une classe qui accueille les élèves dont le français n'est pas leur langue maternelle (ex : mineur isolés).

M. Coste, représentant de la Région, prend alors la parole et précise qu'il comprend le combat des représentants des personnels pour sauver un poste.

Il soulève la rigidité du rectorat.

Il parle du lycée Ernest Ferroul et constate que le déséquilibre s'est créé et que le lycée Jules Fil a du mal à recruter.

Il met en avant le problème que pose la carte scolaire actuelle.

Il est favorable à un rééquilibrage et à s'engager sur la carte scolaire. Il se dit prêt à intervenir pour tenter de conserver l'attractivité et les effectifs du Lycée Jules Fil.

Il explique que la situation peut évoluer rapidement sur la ville du fait des projet menés actuellement (Pôle universitaire d'équilibre, campus, Crous...)

Il montre les difficultés liées aux enjeux et le manque de direction commune avec la ville en raison d'un manque d'unité.

**VOTE :**

<b>Votants</b>		<b>Pour</b>	<b>21</b>	<b>Contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>
----------------	--	-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

**Le Conseil approuve la répartition de la dotation horaire globale (DHG) de la section d'enseignement professionnel (SEP).**

**A l'unanimité**

<b>Votants</b>		<b>Pour</b>	<b>10</b>	<b>Contre</b>	<b>10</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>
----------------	--	-------------	-----------	---------------	-----------	-------------------	----------

**Adopté par la voix de M. Becker**

**Le Conseil d'Administration approuve la répartition de la dotation horaire globale (DHG) de l'enseignement général et technologique.**







RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



LYCEE POLYVALENT JULES FIL  
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie  
Boulevard Joliot-Curie  
CS50076  
11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE  
et  
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

---

**PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- *Séance du* : 31/01/2022

- *N° de séance* : 3

---

Chapitre : VIII

Nature : SANTE ET PREVENTION

---

**I – COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION HYGIENE ET SECURITE DU 18/01/2022 :**

A consulter sur le site du lycée.  
Présentation par M.Arnal, adjoint gestionnaire.



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



CHAPITRE  
et  
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE



LYCÉE POLYVALENT JULES FIL  
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie  
Boulevard Joliot-Curie  
CS50076  
11890 Carcassonne Cedex

---

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 31/01/2022

- N° de séance : 3

---

Chapitre : XI

Nature : QUESTIONS DIVERSES

---

**I – MOTIONS (ANNEXES I et II) :**

M. Slimak, représentant des enseignants, lit les 2 motions présentées.

Motion contre la DHG du LGT et sa ventilation :

Vote :

Votants		Pour	13	Contre	0	Abstention	3
---------	--	------	----	--------	---	------------	---

Motion pour une révision de la carte scolaire :

Vote :

Votants		Pour	15	Contre	0	Abstention	1
---------	--	------	----	--------	---	------------	---

## ANNEXE I

### **Motion pour une révision de la carte scolaire**

En filières générales et technologiques, notre lycée perd des classes depuis de nombreuses années, et depuis des années nous alertons sur la dégradation de notre situation.

En 2003-2004, nous avions 15 classes de seconde (avec en moyenne 30,7 élèves par classe), aujourd'hui il n'en reste que 8 (avec en moyenne 32,4 élèves par classe) et on nous a annoncé avoir craint de passer à 7. Nous avions 14 classes de première (31,3 élèves par classe), il n'y en a plus que 8,5 (36 élèves par classe en 1ère générale). Enfin nous avions 15 classes de terminale (27,3 élèves), pour 12 classes cette année et 9,5 à la rentrée prochaine (36 élèves par classe en Terminale Générale).

Les données au cours des 10 dernières années illustrent parfaitement ce déséquilibre qui ne fait que s'accroître. En 10 ans, le lycée Jules Fil a perdu 200 élèves (ce qui représente près de 6 divisions) alors que le lycée Sabatier en a gagné plus de 70. Sur le carcéssonnais, la démographie est légèrement en baisse sur cette période, mais le lycée Jules Fil a systématiquement eu à subir la plus forte baisse. Depuis la rentrée 2019, le nombre d'élèves au Lycée Jules Fil ne cesse de baisser alors qu'il est stable et en légère augmentation sur le Lycée Sabatier. Le secteur de recrutement de Jules Fil a été amputé d'une partie de ses élèves au moment de l'ouverture du lycée de Lézignan, sans qu'aucun réajustement sur le Carcéssonnais ne soit fait.

Sur le lycée Paul Sabatier, à la rentrée 2022, les effectifs prévoient 1444 élèves sur le LGT contre 1086 élèves à Jules Fil sur le LGT. Quel intérêt y a-t-il à laisser s'installer un tel déséquilibre entre les deux établissements d'une même ville ?

À la rentrée prochaine, nous perdrons 4,5 divisions supplémentaires dans les séries technologiques, pour un total de 144h. On ne peut pas froidement accepter ce constat sans réagir. La baisse annuelle des effectifs en seconde se répercute sur les classes de première, de terminale. Avec un tel rythme, quelle est l'espérance de vie du LGT ?

Cette perte de classes entraîne non seulement une perte de moyens et donc de postes, mais aussi un appauvrissement de l'offre proposée par notre établissement aux élèves et aux futurs élèves du lycée Jules Fil : quel avenir pour les séries technologiques si chaque année nous continuons de perdre des divisions ? Quelle perspective pour les recrutements en BTS qui, piochant pour une bonne part dans nos effectifs de filière technologique, ne peuvent qu'en sentir à court terme les effets, d'abord d'un point de vue qualitatif, puis quantitatif ? Il en va de même pour les options et pour les spécialités, qui se trouvent menacées de disparition s'il n'y a plus suffisamment d'élèves pour les choisir. Jusqu'à quand, par exemple, la spécialité SI pourra-t-elle être proposée à nos élèves, alors qu'elle a vu ses effectifs divisés par 2,5 en cinq ans (2016-2017 : 40 élèves en première, 2022-2023 : 16 élèves) ?

Nous, personnels du lycée Jules Fil, demandons en conséquent une carte scolaire rééquilibrée et demandons à ce qu'une demande officielle soit formulée par le lycée. La situation critique dans laquelle il se trouve aujourd'hui l'exige.

## ANNEXE II

### **Motion contre la DHG du LGT et sa ventilation**

Nous, personnels enseignants du lycée Jules Fil, dénonçons l'enveloppe correspondant à la Dotation Horaire Globale attribuée au lycée pour la rentrée 2022 et aussi son utilisation dans le cadre de la répartition proposée. Cette année, nous avons perdu 4,5 divisions et 144h. Cette baisse a bien entendu des conséquences humaines : des collègues perdent leurs postes, sont dans l'obligation de muter, sans certitude de retrouver un poste fixe pour la rentrée prochaine.

Cette baisse aura aussi des conséquences en terme d'encadrement et d'accompagnement de nos élèves. La marge dont dispose le lycée ne permet pas de proposer des dédoublements en nombre suffisant et équitablement répartis entre les disciplines pour permettre des conditions d'apprentissage identiques quelles que soient la filière ou la spécialité demandée. En effet, il faut faire des choix entre maintenir une offre d'options attractives permettant aux élèves d'accéder à une ouverture culturelle et artistique, proposer des dédoublements sur les disciplines du tronc commun ou offrir des groupes de spécialités avec des effectifs permettant un meilleur encadrement. Ce n'est pas acceptable : nous n'avons pas à devoir faire ces choix, la mise en concurrence des matières ne devrait pas avoir lieu dans le service public d'éducation !

Les élèves fragilisés par la période épidémique que nous connaissons ont au contraire besoin d'un meilleur encadrement, ce qui n'est pas possible lorsque les cours se déroulent en classe entière avec des effectifs dépassant les 30 élèves. Nos élèves, qui dans une grande proportion sont boursiers, ont été encore plus durement que d'autres atteints par les effets de la crise sanitaire sur la scolarité, et devraient donc bénéficier de conditions d'enseignement aussi correctes que possibles, d'un meilleur accompagnement et d'un suivi personnalisé.

Voici quelques exemples de mesures, que ne nous permet pas de mettre en place la dotation attribuée :

- 1) En classe de 1ère Générale, les élèves ne disposeront toujours pas de dédoublement pour préparer les épreuves de Français (écrit et oral)
- 2) pour le même nombre de classes, sur la répartition proposée, il y a 4 groupes de spécialité en moins en 1ère par rapport à cette année. Automatiquement, les élèves et les professeurs auront des conditions dégradées : plus nombreux dans ces enseignements, sans dédoublement pour la plupart des spécialités, les plus fragiles seront une nouvelle fois ceux qui souffriront le plus.
- 3) En classe de Terminale Générale, les élèves ne disposeront toujours pas de dédoublement en philosophie pour préparer l'épreuve de Terminale.
- 4) pour le même nombre de classes, sur la répartition proposée, il y a 2 groupes de spécialité en moins par rapport à cette année. Là encore, les mêmes conditions produisent les mêmes effets qu'en 1ère.

Les heures "mises de côté" ne permettront pas de financer des heures pour rééquilibrer les situations dénoncées sur les enseignements de spécialité. Peut-on accepter que suivant la spécialité qu'un élève choisira, les heures consacrées par le lycée ne soient pas les mêmes, sans en plus, que cela soit favorable à nos élèves les plus fragiles ? Doit-on trouver normal que d'une spécialité à l'autre, le nombre d'heures consacrées par élèves varie du simple au double ?

En langues aussi les conditions ne sont pas acceptables : il y a deux ans encore, les élèves disposaient de groupes à effectif réduit pour l'ensemble de leurs cours. Les heures en nombre insuffisant ne permettent plus d'offrir ces conditions qui pourtant semblent nécessaires pour une pratique de l'oral efficace.

L'offre d'options a elle aussi été revue à la baisse: disparition du latin, baisse d'une heure des moyens consacrés aux options artistiques (musique et arts plastiques) et cela bien que nos collègues mènent des projets très remarquables depuis de nombreuses années.

Les effets positifs du travail mis en place par les équipes pédagogiques pour prendre en charge de manière efficace les élèves en difficulté, sont confrontés à une réalité purement comptable et d'économie. La plus-value de notre travail est mise en péril par une enveloppe insuffisante et une répartition qui met inévitablement en concurrence les disciplines.

Nous refusons de devoir être confrontés pour des raisons purement comptables à des difficultés d'ordre pédagogique et de ne pouvoir accueillir correctement les élèves qui nous sont confiés.